

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1^o Le conseil d'arrondissement, a adopté le 6 avril 2010, un projet de résolution numéro CA10 14 0084 intitulé :

« Accorder, par résolution, la demande de modification à la résolution PP07-14003 pour le bâtiment situé au 395, rue Jean-Talon Ouest, afin d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment à des fins de vente de vêtements, à la condition qu'aucun affichage promotionnel ne soit visible de l'extérieur.

2^o L'objet du projet de résolution est :

D'accorder la demande d'autorisation pour le bâtiment situé au 395, rue Jean-Talon Ouest, afin d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment à des fins de vente de vêtements, à la condition qu'aucun affichage promotionnel ne soit visible de l'extérieur. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'appliquant.

Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Ce projet vise la 0241 illustrée ci-dessous :



3^o Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le 27 avril 2010 à 18 h 30 au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage à Montréal.**

4^o Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5^o Ce projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire concernant les usages autorisés.

6^o Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 20 avril 2010

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac